Image not found or type unknown

Rupture période d'essai Contrat pro.

Par **popo**, le **01/10/2014** à **16:46**

bonjour,

J'ai effectué un contrat de professionnalisation au sein d'une grande entreprise. Mon service m'a proposé de continuer en master pendant 24 mois sous contrat de professionnalisation. Cependant, étant encore en période d'essai pendant deux semaines, je souhaite rompre ma période d'essai (les missions proposées sont trop légères pour un master et ne répondent pas à mes attentes), et effectuer mon nouveau contrat de professionnalisation au sein d'un autre service de la même société.

Plusieurs questions me viennent donc :
1) Si je rompt ma période d'essai, est-ce que je risque que le prochain contrat pro. ne soit pas accepté par l'OPCA ? Ou la rupture de période d'essai n'est pas comptabilisé comme contrat de professionnalisation ?
2) Est-il préférable de demander une rupture à l'amiable (sachant que ma responsable a déjà bloqué des entretiens au sein de la même entreprise pour que je reste dans son service), ou il n'y aura pas de problème avec l'OPCA si je reste dans la même entreprise (cependant la partie "employeur" du CERFA ne sera pas identique) ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/10/2014** à **18:23**

Bonjour,
Si c'est au sein de la même entreprise, il faudrait voir s'il ne serait pas préférable de conclure un avenant pour le changement de service, l'employeur restant le même...

Par **popo**, le **01/10/2014** à **18:56**

Merci pour la réponse. Je devrai en savoir un peu plus demain, en espérant que rien n'empêchera la signature d'un autre contrat pro.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés